



E-mail : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP AIRAC 019/24

Date AIRAC : 21 MAR 2024 Date de publication : 08 FEB 2024

Objet : Restrictions d'utilisation de l'AD Bâle-Mulhouse (LFSB) cause réfection de chaussée sur le taxiway

Bravo

En vigueur: Du 03 avril 2024, 0300 UTC au 15 juin 2024, 0300 UTC

Lieu: AD: Bâle-Mulhouse - LFSB

Description:

Le présent SUP AIP décrit l'évolution des travaux de réfection d'une partie du taxiway Bravo, entre les taxiways Echo et Fox.

Les opérations se dérouleront en une phase de travaux, activée par NOTAM.

Dispositions générales :

Travaux réalisés de nuit et/ou de jour.

Un balisage de la zone neutralisée sera mis en place selon les dispositions règlementaires définies dans l'étude de sécurité relative aux travaux.

AWO:

Les procédures de vol par mauvaises conditions météorologiques (LVP) ne seront pas impactées, mais les cheminements au sol seront adaptés (barres d'arrêt hors service).

La circulation au sol des aéronefs sera partiellement reroutée par le taxiway Alpha et par la piste principale, en fonction de leur envergure.

Tous les aéronefs à l'arrivée seront placés par un Marshall (follow-me).

Restrictions / Régulations :

Des mesures de régulation de trafic seront mises en place et des attentes seront à prévoir à l'arrivée et au départ.

Les appareils de type A35K, A388, C5M et A346 ne pourront pas être accueillis sur la plateforme pendant la période des travaux (impossibilité liée aux restrictions de circulation au sol).

A l'exception des mouvements sur la piste principale, les appareils quadrimoteurs devront circuler sur la plateforme avec les moteurs extérieurs coupés.

La piste secondaire 07/25 sera fermée quand le QFU 33 sera en service.

L'aire de trafic nord sera limitée aux appareils d'une envergure ≤ 44 m.

Les équipages des appareils d'une envergure > 44 m devront rouler avec précaution sur les taxiways Fox et Golf et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

Les équipages des appareils d'une envergure comprise entre 24 m et 36 m devront rouler avec précaution sur les taxiways M1 et M2 et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

Le taxiway Echo sera limité aux appareils d'envergure < 36 m.

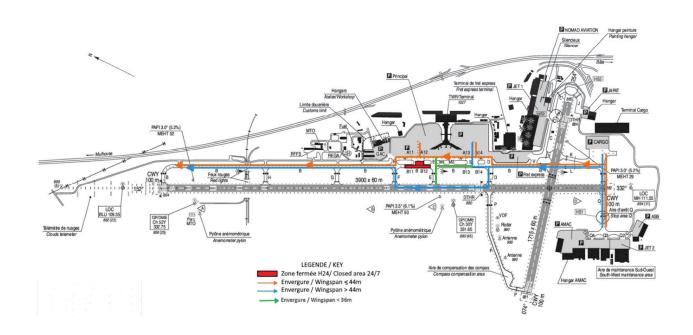
Le taxiway Bravo entre S1 et Echo sera limité aux appareils d'envergure < 36 m.

Le chantier sera mis en place dans la nuit du 02 au 03 avril 2024.

SUP AIP N° 019/24 Date AIRAC : 21 MAR 2024 Date de publication : 08 FEB 2024

Délimitation du chantier et roulage :

1) Décollage RWY 15 :

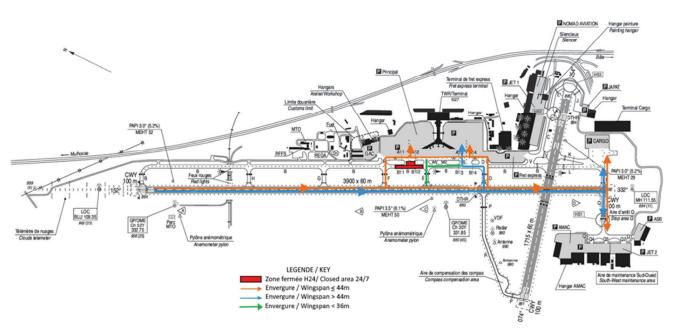


Contournement chantier: envergure > 44 m: tous les ACFT quittent la piste par le taxiway Fox. Se conformer aux instructions données par la TWR.

Les équipages des appareils contournant le chantier en utilisant la piste devront rouler avec précaution sur les taxiways Fox et Golf et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

Lors d'arrivée depuis Delta vers Bravo/Sierra, aucun mouvement sur le taxiway Alpha Sud.

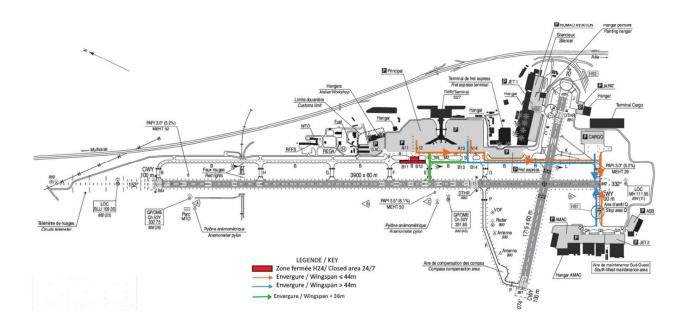
Atterrissage RWY 15 :



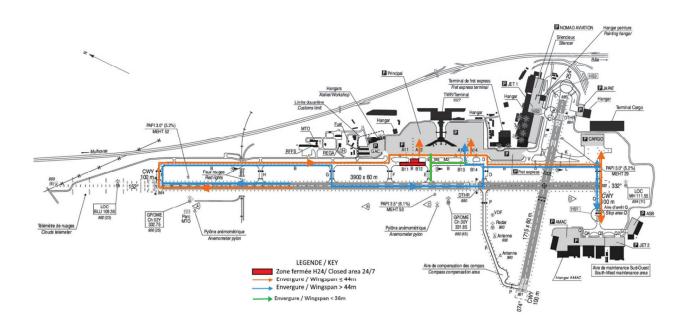
Les équipages des appareils contournant le chantier en utilisant la piste devront rouler avec précaution sur les taxiways Fox et Echo et utiliser obligatoirement la technique de l'oversteering.

Page 2/3 © SIA

3) Décollage RWY 33 :



4) Atterrissage RWY 33:



Contournement chantier : envergure > 44 m : tous les ACFT accèdent à la piste par le taxiway Golf en utilisant obligatoirement la technique de <u>l'oversteering</u>. Se conformer aux instructions données par la TWR.

Page 3/3 © SIA